

DÉLIBÉRATION N°DL20240195 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/12/2024 ; que la liste des délibérations ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h59) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h37) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h45) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY

ABSENTS REPRESENTES

M. Daniel FAYOLLE a donné procuration à M. Régis CADEGROS
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à compter de 23h59)
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT (à compter de 23h37)
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h45)
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE (ANMONM) -
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LA SALLE ROGER PLANCHON

Mme Andonella FLECHET expose ce qui suit :

L'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM) regroupe des femmes et des hommes qui ont été honorés en recevant, pour leur engagement, la reconnaissance de la France. Sa devise est « Honneur, Solidarité, Mémoire ».

Fondée en 1972 sous le haut patronage et la présidence d'honneur du Président de la République, l'association rassemble les membres de l'Ordre National du Mérite, créé le 3 décembre 1963, par le Général de Gaulle, alors Président de la République, pour récompenser les mérites "distingués" de personnes issues de tous les domaines d'activités.

L'association a pour missions de :

- Contribuer au rayonnement de l'ordre
- Renforcer les liens de solidarité et pratiquer l'entraide individuelle et collective sous forme morale et matérielle
- Participer au devoir de mémoire et encourager sa pratique
- Maintenir et développer les valeurs morales et civiques
- Développer et fortifier les engagements chez les jeunes : Citoyenneté-Civisme-Civilité

Son siège national est à Paris et des sections départementales font rayonner les valeurs du savoir bien vivre ensemble pour l'épanouissement de tous au niveau local.

Ainsi, la section départementale de la Loire a pour objectif de mettre en valeur les comportements exemplaires de la jeunesse (en organisant notamment le prix de l'Engagement Citoyen Jeune Sapeur-Pompier) ainsi que la solidarité envers les anciens, malades ou isolés.

Par ailleurs, plusieurs représentants de la société civile qui agissent sur le territoire de Saint-Chamond ont été décorés avec l'Ordre National du Mérite pour leurs parcours exemplaires.

La section départementale de la Loire avait l'habitude d'organiser ses assemblées générales soit à la Préfecture de la Loire, soit aux sous-préfectures en présence des plus hautes autorités du département.

Afin de faire rayonner ses actions sur tout le département, décision a été prise de délocaliser cette instance dans les villes les plus importantes de la Loire, dont Saint-Chamond fait partie.

Compte tenu de l'importance de cet événement pour l'association et le rôle honorifique pour la Ville de Saint-Chamond, il est proposé de conclure une convention de mise à disposition gratuite de la salle Roger Planchon avec l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMON) afin de l'exonérer des charges correspondantes à la location de la salle, forfait services inclus (avantage en nature de 419 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions

Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention entre la commune de Saint-Chamond et l'Association Nationale de l'Ordre National du Mérite relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle Roger Planchon,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 18/12/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne